

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE
L'ALPHABETISATION
(MEPU-A)**

EVALUATION TRIMESTRIELLE

**RAPPORT DE LA MISE ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION 2015
PREMIER TRIMESTRE**

Conakry, Avril 2015

Introduction

Le premier trimestre de l'année 2015 s'est déroulé dans un contexte particulier marqué par un enjeu majeur suscité par les conséquences de l'épidémie à Virus Ebola, à savoir la relance des activités scolaires interrompues et empêchées pendant trois mois (Octobre, Novembre et Décembre). L'enjeu était donc de réussir une rentrée scolaire sécurisée, sereine et rassurante en mettant en œuvre des moyens fiables et des mécanismes efficaces de prévention de l'introduction et de la propagation de l'épidémie dans les établissements d'enseignement du pays.

Du 19 Janvier 2015 date de l'ouverture de l'école à nos jours, l'année scolaire se passe dans les conditions normales, nonobstant une période brève de perturbations causées par la propagation de rumeurs fallacieuses sur la volonté des autorités d'infecter les écoles, engendrant ainsi des mouvements de panique chez les parents et quelques poches de résistance dans certaines communautés envers l'école.

Le bilan de la relance des activités scolaires est réellement positif prouvant ainsi l'engagement du Gouvernement appuyé par ses partenaires techniques, financiers et sociaux à sauver l'éducation d'une année blanche et de poursuivre les actions d'amélioration du système éducatif. Il convient de souligner à ce niveau que la Guinée a été la première parmi les trois (3) pays durement frappés par la maladie Ebola (les deux autres étant la Sierra Léone et le Libéria) à ré ouvrir avec succès l'école avant la fin de l'épidémie.

Outre les activités visant à s'assurer de l'opérationnalisation correcte des dispositifs de prévention de l'épidémie implantés dans toutes les écoles publiques et privées, les autorités et acteurs de l'éducation ont confronté un autre défi capital : celui de l'application constante d'une stratégie de dispensation des programmes d'enseignement pendant une année scolaire spéciale, réaménagée pour attendre l'objectif d'achever tous les programmes d'études et les évaluations entre Janvier et Août 2015. Ce qui permettra de positionner la prochaine année scolaire dans une perspective de normalité retrouvée.

L'impératif du moment à partir du démarrage de l'année scolaire spéciale caractérisée par l'intensification des cours et la réduction des périodes de congés est de concentrer tous les efforts sur le bon déroulement des programmes d'enseignement. D'où la nécessité de mettre en œuvre des mesures de contrôle et de suivi pédagogiques et administratifs des écoles et des enseignants.

C'est pourquoi les activités d'inspection et de supervision occupent une place centrale dans le plan d'actions 2015. A partir de cette exigence, les autorités du Département aux niveaux central et déconcentré sont entrain d'assumer leurs responsabilités de veille sur l'application des mesures sanitaires et pédagogiques devant garantir une année scolaire pleine et sécurisée.

Quoique les plans d'action soient sous tendus par les exigences de lutte contre Ebola et l'achèvement des programmes d'études dans le temps imparti, d'autres préoccupations n'ont pas été perdues de vue ou occultées. C'est en cela que la planification des activités pour l'année 2015 a prévu :

(i) la poursuite des travaux de construction et de rénovation des infrastructures scolaires financés par le Gouvernement ou à travers l'aide extérieure, s'inscrivant ainsi dans l'objectif d'améliorer la scolarisation ;

(ii) la continuation des actions d'amélioration de la qualité à l'aide de la mise à disposition des élèves du primaire et du collège de près de 3 millions de manuels scolaires en Français, Mathématiques, Sciences, Histoire-Géographie et Education Civique d'une part, et l'extension des classes multigrades pour résorber la problématique des écoles à cycle incomplet et l'insuffisance d'enseignants sans pour autant sacrifier la qualité ;

(iii) la relance des campagnes d'alphabétisation à l'aide de la stratégie du faire qui consistera à mutualiser les ressources humaines et matérielles de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (former et utiliser les maîtres pour délivrer les cours d'alphabétisation dans les écoles primaires en dehors des cours normaux) ;

(iv) la poursuite de l'initiative de diversification des filières de l'enseignement secondaire et le démarrage des études sur l'extension de l'éducation de base à 10 années de scolarité ;

(v) le renforcement de la gestion de l'éducation à travers l'octroi effectif des crédits aux services déconcentrés, l'appui à la mise en œuvre de leurs plans d'action, la fourniture de l'internet à l'administration centrale et le perfectionnement des cadres et agents des services centraux ;

(vi) enfin la redynamisation des cantines scolaires en mettant en œuvre le plan d'actions de la nouvelle direction en charge de l'alimentation scolaire.

En matière de réalisation, il convient de mentionner tout d'abord la disponibilité d'un plan d'actions annuel budgétisé 2015 qui prend en compte toutes les sources de financement de l'Etat et des appuis extérieurs. S'agissant de ces derniers, après la préparation des documents de projet du Fonds commun de l'Education de Base (Foceb) conjointement financé par le Partenariat Mondial de l'Education, l'AFD et l'UNICEF, et l'endossement par les partenaires contributeurs, la signature très proche des conventions de financement à la mi-avril 2015 ouvrira la voie au lancement des activités comprenant la construction de près de 500 salles de classe, la dotation de 500 écoles en latrines et points d'eau, la formation de plusieurs milliers d'enseignants et l'octroi de subventions aux écoles pour la réalisation de leurs plans d'amélioration de l'éducation. La mise en œuvre du Foceb, composante du Deuxième Programme Sectoriel de l'Education permettra à la Guinée de se rapprocher des objectifs du millénaire pour le Développement et l'EPT sur la période 2015-2017. Le manuel de l'exécution et les plans d'actions opérationnels du PSE ont été rendus disponibles à la suite des ateliers animés par les cadres guinéens.

Ensuite, une seconde réalisation importante est le fait d'avoir réussi à faire fonctionner les écoles de manière correcte et satisfaisante malgré la psychose créée

par l'existence de la maladie à Virus Ebola, les réticences de certaines communautés et les tentatives de perturbations par les propagateurs de fausses rumeurs. En : implantant les dispositifs de lavage de main, de prise de température et de gestion des cas de la maladie d'Ebola dans tous les établissements d'enseignement, les Ministères de l'éducation ont créé et entretenu les conditions optimales pour le déroulement d'une année scolaire dans un environnement sécurisé. Depuis plus de deux mois les écoles fonctionnent normalement et les parents d'élèves ont manifesté leur confiance en l'école et aux mécanismes de prévention mis en place.

En outre, les services spécialisés du Ministère ont élaboré des modules de formation continue des enseignants et des autres personnels en prélude à la délivrance des sessions de formation proprement dites. Face aux contraintes du calendrier scolaire réaménagé caractérisé par le raccourcissement des temps libres et des congés, les ateliers de formation ont été reportés à la prochaine année scolaire 2015-2016.

Enfin, plusieurs missions de supervision et d'inspection des écoles ont été réalisées par les autorités du Ministère et les administrateurs de l'éducation appartenant aux services déconcentrés (Inspections Régionales de l'Education, Directions Préfectorales/Communales de l'Education et Délégations Scolaires de l'Enseignement Élémentaire). Ces différentes missions ont permis de : (i) veiller sur l'application des mesures de prévention de la maladie Ebola dans les écoles, (ii) faire le suivi du déroulement des programmes d'étude et du respect des plans d'études ; et (iii) apporter des corrections nécessaires pour renforcer le bon déroulement de l'année scolaire spéciale.

Le présent rapport qui permettra de fournir des informations détaillées sur la programmation des activités 2015 en fonction des objectifs majeurs dont le Ministère s'est fixé ainsi que sur les résultats obtenus au cours du premier trimestre de l'année, sera développé autour des points suivants :

- la brève présentation de la physionomie actuelle de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation ;
- le contexte de l'année scolaire spéciale 2014-2015 en relation avec les conséquences de la maladie à Virus Ebola qui sévit dans notre pays ;
- la description du programme d'action 2015 à travers les problèmes clés à résoudre, les objectifs à attendre et les principales activités et leurs résultats attendus ;
- l'explication du bilan de la mise en œuvre du premier trimestre du programme d'actions 2015 à l'aide d'un tableau de suivi et des commentaires utiles à sa compréhension ;
- les enseignements à tirer.

I. Brève présentation de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation

Le Département a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière d'enseignement élémentaire, secondaire, d'éducation civique, d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

A ce titre, il est chargé entre autres :

- ✓ d'améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement,
- ✓ d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages,
- ✓ de renforcer la gouvernance de l'éducation,
- ✓ de lutter contre l'analphabétisme,
- ✓ de promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

Pour accomplir cette mission, le ministère comprend :

- Un Secrétariat Général ;
- Un Cabinet ;
- Six (6) Directions Nationales ;
- Dix sept (17) Services d'Appui ;
- Sept (7) Services Rattachés ;
- Sept (7) Organes Consultatifs ;
- Huit (8) Inspections Régionales de l'Education (IRE) ;
- Trente huit (38) Directions Préfectorales et Communales de l'Education (DPE/DCE) ;
- Quatre cent dix neuf (419) Délégations Scolaires de l'Enseignement Élémentaire (DSEE).

Evolution des principales variables scolaires à l'enseignement élémentaire de 2012-2013 à 2013-14

ANNEE	ECOLES	SALLES	MAITRES			ÉLÈVES				RATIO E/S
			HOMMES	FEMMES	TOTAL	GARCONS	FILLES	TOTAL	PARITE	
2012-13	8 475	36 544	26 382	11 305	37 687	909 792	756 364	1 666 156	0,83	45,6
2013-14	8 829	38 853	26 553	11 385	37 938	942 705	786 925	1 729 630	0,83	44,5

Entre 2012/13 et 2013/14, les principales variables ont enregistré des progressions remarquables.

Taux bruts de scolarisation primaire par région et par genre en 2013-14

RÉGIONS	ELEVES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL
BOKÉ	73,8%	84,5%	79,2%
CONAKRY	122,1%	125,1%	123,6%
FARANAH	66,0%	96,2%	81,3%
KANKAN	59,8%	92,9%	76,5%
KINDIA	82,4%	95,5%	89,0%
LABÉ	74,1%	78,4%	76,3%
MAMOU	72,9%	84,7%	78,9%
N'ZÉREKORÉ	50,7%	66,2%	58,5%
GUINÉE	75,5%	90,2%	82,9%

Taux bruts d'admission au cp1 par région et par genre en 2013-14

RÉGIONS	ÉLÈVES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL
BOKÉ	78,6%	85,9%	82,3%
CONAKRY	127,8%	133,5%	130,6%
FARANAH	70,8%	89,6%	80,6%
KANKAN	75,4%	106,8%	91,7%
KINDIA	91,6%	96,1%	93,9%
LABÉ	89,2%	90,7%	90,0%
MAMOU	86,5%	94,3%	90,6%
N'ZÉREKORÉ	49,6%	56,6%	53,1%
GUINÉE	82,4%	92,3%	87,5%

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les taux bruts de scolarisation et d'admission montrent qu'on est encore loin de la scolarisation primaire universelle. Les écarts entre filles et garçons restent encore importants.

Évolution des taux bruts de scolarisation par genre de 2012-2013 à 2013-14

SEXE	2012-13	2013-14
GARÇONS	89,5%	90,2%
FILLES	74,6%	75,5%
TOTAL	82,1%	82,9%
PARITE	0,83	0,84

Les TBS ont connu une légère augmentation entre les deux dernières années. L'augmentation est plus marquée chez les filles que les garçons.

Évolution des principales variables scolaires de l'enseignement secondaire de 2012-13 à 2013-14

ANNEES	ECOLES	SALLES	ENSEIGNANTS			ELEVES		
			FEMMES	HOMMES	TOTAL	FILLES	GARCONS	TOTAL
2012 - 2013	1 341	11 047	1 166	19 524	20 690	252 518	407 923	660 441
2013 - 2014	1 443	11 664	1 230	20 366	21 596	267 504	421 905	689 409
TAM *	7,61	5,59	5,49	4,31	4,38	5,93	3,43	4,39

Variation des variables par zone entre 2012-13 et 2013-14 au secondaire

DESIGNATION		2012-13			2013-14			DIFFERENCE		
		URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL	URBAIN	RURAL	TOTAL
ELEVES	F	203 784	48 734	252 518	213 661	53 843	267 504	9 877	5 109	14 986
	G	308 605	99 318	407 923	315 493	106 412	421 905	6 888	7 094	13 982
	T	512 389	148 052	660 441	529 154	160 255	689 409	16 765	12 203	28 968
ENSEIGN.	F	1 005	161	1 166	1 031	199	1 230	26	38	64
	H	15 144	4 380	19 524	16 045	4 321	20 366	901	-59	842
	T	16 149	4 541	20 690	17 076	4 520	21 596	927	-21	906
ECOLES		913	428	1 341	950	493	1 443	37	65	102
SALLES		8 077	2 970	11 047	8 244	3 420	11 664	167	450	617

Variation des variables par statut entre 2012-13 et 2013-14 au secondaire

DESIGNATION		2012-13			2013-14			DIFFERENCE		
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
ELEVES	F	143 582	108 936	252 518	144 108	123 396	267 504	526	14 460	14 986
	G	276 865	131 058	407 923	276 011	145 894	421 905	-854	14 836	13 982
	T	420 447	239 994	660 441	420 119	269 290	689 409	-328	29 296	28 968
ENSEIGN.	F	898	268	1 166	849	381	1 230	-49	113	64
	H	8 269	11 255	19 524	8 537	11 829	20 366	268	574	842
	T	9 167	11 523	20 690	9 386	12 210	21 596	219	687	906
ECOLES		565	776	1 341	602	841	1 443	37	65	102
SALLES		5 170	5 877	11 047	5 176	6 488	11 664	6	611	617

II. Contexte de l'année scolaire spéciale 2014-2015 en relation avec la épidémie d'Ebola

Depuis mars 2014, la Guinée est confrontée à la propagation de l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola. Le Gouvernement Guinéen et ses partenaires se sont fortement mobilisés dans la riposte conformément au plan national d'urgence sanitaire. Après une accalmie, l'épidémie a connu une résurgence du nombre de cas confirmés et l'apparition de nouveaux foyers ainsi que l'expansion à la Sierra Léone et au Libéria, pays limitrophes de la Guinée. A ce jour, plusieurs préfectures du pays sont plus ou moins touchées par l'épidémie.

Malgré la présence de l'épidémie, l'année scolaire 2013-2014 s'est déroulée normalement. Il n'y a pas eu de cas de maladie Ebola signalé dans les concessions scolaires et universitaires. Des dispositions de prévention avaient été prises pour éviter la contagion.

Toutefois, pendant les vacances, des cas d'infection de l'épidémie ont été enregistrés parmi les élèves et le personnel enseignant.

Au regard de l'ampleur et de la propagation de l'épidémie, les autorités de l'éducation ont différé la rentrée scolaire initialement prévu en début octobre pour créer les conditions optimales d'une rentrée scolaire sécurisée.

Elles ont mis un important dispositif de prévention dans les écoles (préscolaires et primaires), établissements secondaires, institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, en vue d'assurer une rentrée et une année scolaire et universitaire sécurisées sur tout le territoire national.

L'objectif général de ce dispositif est d'éviter la contagion et la propagation de la fièvre hémorragique Ebola en milieu préscolaire, scolaire et universitaire. Spécifiquement, il s'agit i) d'amener les élèves, apprenants, étudiants, enseignants/chercheurs et chercheurs à comprendre qu'Ebola est une maladie contagieuse mais qui peut être évitée ; ii) de faire connaître les symptômes d'Ebola ; iii) de faire connaître les moyens de prévention et les voies de contamination ; iv) de doter les écoles, établissements, institutions et services en kits hygiéniques pour lavage des mains et ; v) de promouvoir la santé scolaire et universitaire.

Pour atteindre ces objectifs, les activités ci-après ont été réalisées :

- 1- Mise en place d'un Comité National d'Urgence Sanitaire au niveau du Secteur de l'Education avec ses démembrements dans toutes les structures déconcentrées.**
- 2- Formation des encadreurs, enseignants, élèves, apprenants et étudiants**
- 3- Campagnes d'information et de sensibilisation**
- 4- Assainissement de toutes les écoles, tous les établissements et toutes les institutions avant la rentrée et pendant l'année scolaire**
- 5- Installation de kits hygiéniques (seaux avec robinet, désinfectants, savons, Chlore...) dans les écoles, établissements et institutions, devant les salles de classes, ateliers, laboratoires, bibliothèques, amphithéâtres, résidences et dans les services**
- 6- Mise à disposition et remplissage de fiches individuelles et de registres de renseignement**
- 7- Dotation des personnels d'encadrement de téléphones portables (système flotte) et de clés internet.**
- 8- Réaménagement du calendrier scolaire**

Compte du retard enregistré dans le démarrage de l'année scolaire, les autorités de l'éducation ont envisagé de réaménager le calendrier scolaire pour permettre l'achèvement correct des programmes d'étude. Il s'agit entre autres de prolonger l'année scolaire au-delà du mois de juin, de limiter les congés et d'organiser des cours de rattrapage.

- 9- Directives pour la sécurisation des établissements d'enseignement.**

Les autorités de l'éducation ont élaboré et publié une « **Note d'orientation et des protocoles « Ecoles sécurisées » pour la lutte contre Ebola en milieu scolaire et universitaire** couvrant cinq (5) points à savoir » :

- a) le contrôle de l'accès dans l'enceinte et dans les classes des établissements
- b) les pratiques d'hygiène individuelle et collective ;
- c) les équipements clés pour la prévention de la transmission d'Ebola dans les établissements d'enseignement ;
- d) les procédures d'orientation et de gestion de cas suspect d'Ebola ;
- e) le soutien aux victimes et la non discrimination des personnes atteintes.

Le respect de ces directives et des mesures de contrôle favorise la création d'un environnement sécurisé pour l'enseignement /apprentissage et le bon déroulement des activités planifiées dans le programme sectoriel en matière de réforme pédagogique, de formation continue et de mise en œuvre des projets d'amélioration des écoles.

III. Description du Programme d'actions 2015

Problématiques de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation

En dépit de l'accompagnement des partenaires bi et multilatéraux, le système éducatif au niveau de l'enseignement pré-universitaire se caractérisait à l'avènement de la Troisième République en décembre 2010 par de nombreux dysfonctionnements qui entravaient son essor au plan de l'offre éducative, de la qualité de l'enseignement/apprentissage et de la gestion des ressources du Département.

Au nombre de ces problèmes, signalons :

- l'insuffisance des capacités d'accueil qui générant des effectifs pléthoriques dans les zones de forte concentration démographique : **80 à 100** élèves par classe au primaire et **150 à 200** élèves au secondaire ;
- la baisse de la qualité de l'enseignement/apprentissage en raison de la faiblesse du niveau professionnel de nombreux enseignants ;
- l'insuffisance notoire de manuels scolaires et de supports pédagogiques ;
- l'absence de contrôle régulier et de supervision pédagogique rapprochée entraînant un laisser aller caractérisé par l'absentéisme des enseignants et le non respect des plans d'étude et programmes en vigueur ;
- la faiblesse du temps d'apprentissage par rapport à la moyenne de la sous-région (**650** heures contre **950** heures par an) ;
- l'absence d'évaluations régulières des acquis scolaires et le manque de rigueur dans le processus des examens nationaux, ce qui affectait négativement la crédibilité des évaluations ;
- le non respect des textes régissant la création, l'ouverture et le fonctionnement des écoles privées ;
- la mauvaise gestion des ressources humaines entraînant des déséquilibres dans la répartition des enseignants au détriment des zones rurales.

Cet ensemble de facteurs convergents compromettait les possibilités d'atteindre la Scolarisation Primaire Universelle de Qualité avec la régression du taux brut de scolarisation **79%** en 2006-2007 contre **78%** en 2009-2010 et ses corolaires de disparités persistantes.

Les plans d'actions depuis 2010 visent à résoudre ces problèmes et à placer l'école guinéenne sur l'orbite du progrès.

Objectifs

L'objectif principal du programme d'action 2015 est de renforcer les capacités du système éducatif en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs d'une éducation de qualité pour tous dans un environnement sain.

Spécifiquement, il s'agira de :

- poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à la réduction des disparités ;
- améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux ;
- développer des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale en diversifiant les filières, notamment, l'enseignement de la technique et de la technologie ;
- renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation ;
- promouvoir l'équité, l'éducation à la citoyenneté et à la paix ;
- contribuer à la lutte contre la propagation des maladies endémiques en milieu scolaire ;
- renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques, des catastrophes et des conflits ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de santé dans les établissements d'enseignement ;
- intensifier la lutte contre l'analphabétisme.

Stratégies

Il s'agit d'améliorer les stratégies du PSE intérimaire en renforçant ou en intégrant les dimensions suivantes :

- l'accroissement accéléré des capacités d'accueil ;
- la création des filières pertinentes au secondaire, notamment les filières techniques ;
- l'extension des écoles d'excellence ;
- la couverture de tous les établissements en latrines et points d'eau ;
- l'extension de la couverture des écoles primaires en cantine scolaire ;

- la redynamisation de la santé scolaire ;
- le développement d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- l'éducation à la citoyenneté et à la paix ;
- la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités du système éducatif dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

Principales activités

Le programme d'actions 2015 s'inscrit en droite des priorités du Gouvernement, elles mêmes découlant du programme de société du Président de la République, Professeur Alpha CONDE en matière d'éducation. Les activités du programme ont aussi pris en considération les orientations de la lettre de politique sectorielle du système éducatif dont les objectifs principaux consistent en l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité tout en veillant à l'atteinte de la scolarisation primaire universelle dans un délai raisonnable après l'horizon 2015. Le programme d'actions a enfin tenu compte de la lettre de mission assignée au Département par Monsieur le Premier Ministre.

Pour atteindre les objectifs, les principales actions porteront sur entre autres:

- La poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures scolaires ;
- L'accroissement du nombre d'enseignants ;
- La diversification des filières du secondaire ;
- La poursuite des activités de contrôle administratif et pédagogique des enseignants et des écoles ;
- L'intensification du contrôle des écoles privées ;
- La mise à disposition des manuels scolaires ;
- L'organisation des activités d'éducation civique et de l'alphabétisation et la redynamisation des cantines scolaires.

IV. Bilan de la mise en œuvre du Programme d'actions au premier trimestre 2015.

Bien que la nécessité d'endiguer la propagation de l'épidémie de la maladie d'Ebola a accaparé la majeure partie des efforts des acteurs et partenaires de l'éducation, d'autres besoins de développement du système éducatif ont bénéficié de leur attention.

Les lignes suivantes décriront les actions menées et les résultats obtenus.

1- Finalisation de la mise en place des dispositifs de prévention contre Ebola dans les écoles

Dans le cadre des préparatifs de la rentrée scolaire et universitaire 2014-2015, les départements en charge du système éducatif ont élaboré et mis en œuvre un plan sectoriel de riposte à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola.

La mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans un contexte bien particulier, celui de faire face à ce problème de santé publique qui secoue notre pays et d'offrir aux acteurs et partenaires de l'école guinéenne des conditions optimales de sécurisation et de prévention devant favoriser une rentrée scolaire effective.

Pour s'assurer de la disponibilité des kits de lavage des mains et des thermo flashes dans les structures scolaires et universitaires, les départements en charge du système éducatif, appuyés des partenaires ont déployé sur l'ensemble du territoire national des équipes de suivi évaluation desdits dispositifs au niveau des huit régions administratives.

Les objectifs visés sont :

- Contrôler la disponibilité des kits de lavage des mains, des thermo flashes et des fiches de renseignement dans les établissements d'enseignement du pays ;
- S'assurer de l'existence des guides de l'enseignant, des fiches individuelles de renseignement, des affiches de sensibilisation sur Ebola et des lettres de directives relatives à l'année scolaire spéciale 2014-2015 au niveau des structures déconcentrées et des établissements d'enseignement ;
- Vérifier que tous les éléments constitutifs du kit sanitaire sont en place (savon/chlore, seaux/bidons de stockage de l'eau, seaux de récupération des eaux utilisées, tabouret de placement du bidon /seau, point d'eau et thermo flashes) ;
- Vérifier les mesures prises par les associations des parents d'élèves à travers les démembrements dans le cadre de l'appui aux directions des écoles pour l'approvisionnement des kits en eau ;
- S'assurer de la disponibilité d'un espace d'isolement des éventuels cas suspects d'Ebola dans les établissements d'enseignement ;
- S'assurer des dispositions prises pour la formation des enseignants non formés à la prévention d'Ebola ;
- S'assurer de la désignation des membres du comité d'urgence sanitaire à tous les niveaux.

Au titre des résultats, il fait noter que (i) toutes les structures déconcentrées, tous les établissements échantillonnés ont été visités ; (ii) la situation du pré positionnement des kits de lavage des mains est connue ; (iii) les mesures prises pour l'approvisionnement des kits en eau ont été constatées ; (iv) la situation des enseignants formés ou non a été recensée ; (v) un espace dans chacun des établissements d'enseignement a été identifié pour accueillir les cas suspects en attendant l'arrivée des agents de santé ; (vi) et la liste des membres du comité de veille, a été rendue disponible dans chacune des structures scolaires.

2- Programme d'appui psychosocial aux élèves affectés par l'épidémie à virus Ebola

Les dispositifs de lutte contre Ebola comportent plusieurs composantes, au nombre desquelles figure en bonne place l'appui psychosocial aux enfants et enseignants affectés par l'épidémie.

Sont considérés comme directement affectés les enfants, les enseignants et les autres membres du personnel de l'école qui ont perdu des membres de leurs familles ou encore qui ont été eux-mêmes contaminés par le virus Ebola et en sont guéris ; et de façon générale tous les enfants, les enseignants et les autres membres du personnel de l'école habitant les sous-préfectures touchées par Ebola. D'où le programme d'appui psychosocial en faveur des personnes vivant dans les zones les plus affectées par le virus Ebola.

Des équipes de formateurs ont été formées et ont le mandat de restituer la formation auprès des directeurs et enseignants. Elles doivent également jouer un rôle de coaching auprès des directeurs confrontés à l'un ou l'autre cas d'enseignant ou d'élève directement affecté au sein de leurs établissements. Des ateliers de formation des formateurs ont été tenus à Yomou, N'Zérékoré, Guéckedou, Macenta, Beyla, Lola et Conakry.

3- Missions de contrôle de l'application des mesures de prévention contre Ebola dans les écoles

L'étape de la mise en place des dispositifs (kits de lavage des mains, thermo flashes) a été immédiatement suivie de la l'organisation régulière et constante des missions de contrôle dans les établissements d'enseignement par les autorités centrales, déconcentrées ainsi que par les partenaires techniques et financiers. Les objectifs visés par ces missions sont de :

- S'assurer de l'existence effective des moyens de prévention dans les écoles ;
- S'assurer de l'effectivité de la formation des enseignants, des encadreurs et autres personnels de l'éducation et l'organisation mise en place pour l'application correcte des directives sur la prévention et la gestion de cas d'Ebola ;
- Collecter toutes les informations sur les anomalies et difficultés existantes et, s'atteler à les remédier, au cas échéant faire la remontée au niveau du Comité Technique Interministériel qui s'emploiera à prendre les mesures correctives immédiatement ;
- Assurer le suivi évaluation des activités de la mise en œuvre du plan de prévention dans les écoles.

Les missions ont été organisées aux différents échelons, à savoir :

- Les délégations scolaires de l'enseignement élémentaire ;
- Les directions communales et préfectorales de l'éducation ;
- Les inspections régionales de l'éducation ;
- Les Ministères de l'éducation ;
- Les partenaires contributeurs à la réalisation du plan sectoriel de lutte contre Ebola.

Des rapports fournis par les différentes missions, il a été constaté que (i) les responsables des établissements d'enseignement assistés par les partenaires appliquent les mesures de prévention tel que prévu ; (ii) les fiches de renseignement

individuelles, les registres de centralisation et les fiches de stock ont été renseignées ; (iii) les pratiques de lavage des mains et de prise de température ainsi que les causeries éducatives quotidiennes sont effectives de manière quotidienne à l'école.

De ces constants il ressort que les élèves, enseignants et encadreurs ont compris l'existence et les méfaits d'Ebola et qu'ils adoptent le changement de comportements indispensables pour la prévention.

4- La mise en place de la cellule de collecte et de traitement des informations sur le fonctionnement des écoles

En raison de la complexité et de l'urgence des questions à résoudre dans la situation de crise épidémique et pour un suivi constant de l'évolution de cette situation dans les établissements d'enseignement, le Ministère a créé une cellule d'information dotée de flotte téléphonique au niveau central et relayée par des répondants, en l'occurrence les Délégués scolaires de l'enseignement élémentaire (DSEE) dans toutes les sous-préfectures et communes du pays. Au total, ce sont 432 puces téléphoniques qui ont été distribuées avec le paiement mensuel de l'abonnement à la société de téléphonie.

Les tâches de la cellule consistent à :

- Collecter au quotidien les informations sur la situation épidémiologique rencontrée dans les écoles et les mesure de correction ;
- Recueillir les données sur la fréquentation des élèves et enseignants ;
- Faire la compilation des données et remonter la synthèse au niveau du Cabinet Ministériel pour information et prise de décision.

La cellule de collecte et traitement des informations du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire de l'Alphabétisation fonctionnent tous les jours ouvrables de 8h à 17h dans une salle réservée à cet effet. Elle a bénéficié de l'appui technique et matériel de l'Unicef. Grâce à ses activités, la cellule a permis d'avoir un mécanisme de veille constante sur toute l'étendue du territoire national. Les informations traitées sont communiquées au Ministre et à son Cabinet chaque jour et font l'objet d'un point régulier porté à l'ordre du jour de chaque Conseil de Cabinet. Les anomalies relevées dans n'importe quelle école font l'objet d'examen et de proposition de solution dont l'application est suivie.

Pour permettre d'assurer un suivi constant et en temps réel des problèmes qui se poseraient dans la gestion du plan de riposte contre Ebola dans le Système Educatif, une équipe de veille conjointe en matière de logistique regroupant les cadres de l'Education et de la Coordination Nationale de la lutte Contre EBOLA a été en mise place.

Cette équipe est chargée de collecter, traiter et mettre à la disposition de la Coordination Nationale toutes les informations relatives :

- au dysfonctionnement du dispositif de prévention dans les établissements d'enseignement ;

- à la pénurie de kit, de thermo flash et d'intrant (chlore, savon, gel désinfectant) en vue de prendre les mesures de remplacement.

Cette équipe se retrouve chaque jour pour faire le point de la situation, déposer son rapport à la Coordination Nationale et suivre la mise en œuvre des mesures prises.

5- Campagnes médiatiques et de sensibilisation

Conscientes des effets de la désinformation de l'opinion sur l'existence et les conséquences de l'épidémie à virus Ebola et dans la recherche d'une bonne préparation des parents d'élèves à adhérer aux mesures de sécurisation et à gagner leur confiance, les autorités départementales ont mis en œuvre un plan de communication en collaboration avec le Ministère de la Communication. Des émissions radiophoniques ont porté sur l'explication des mécanismes de prévention et les exigences de la participation effective des associations des parents d'élèves à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable des écoles. Les radios nationales, rurales et privées ont été largement sollicitées pour la diffusion des messages de compréhension et de mobilisation autour de l'école.

Les cadres du Ministère et les autorités régionales, préfectorales et communales de l'éducation se sont relayés sur les chaînes de radio et de télévision pour expliquer le caractère spécial de l'année scolaire 2014-2015 qui demande la reprise des cours à temps, l'assiduité et la ponctualité des élèves en tant que condition déterminante pour la réussite scolaire.

De manière globale, les campagnes médiatiques ont porté leurs fruits même si la reprise des cours s'est faite timidement pendant les premiers moments de la rentrée. La résistance massive tant crainte à cause de la psychose engendrée par la maladie n'a pas été constatée. La lenteur dans l'envoi des élèves à l'école par les parents était surtout due à la conjoncture économique difficile, nombreuses étant les familles qui n'étaient pas à mesurer de payer les coûts liés à la scolarité des enfants (frais des fournitures scolaires, des uniformes et divers). Durant les deuxième et troisième semaines de la rentrée scolaire la fréquentation a atteint des niveaux plus élevés et satisfaisants ce qui démontre l'efficacité de la communication et de la mobilisation sociale des parents d'élèves et de la société.

6- Constat sur l'application des mesures et directives de prévention dans les écoles :

Depuis le 19 janvier 2015, conformément au communiqué du Gouvernement, l'école guinéenne a rouvert ses portes dans un contexte assez particulier, caractérisé par un problème de santé publique : l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ébola.

Cette année scolaire d'exception, 2014-2015 comprend 27 semaines de cours réparties en deux trimestres séparés par un congé de 4 jours. Le 1^{er} trimestre de 12 semaines, va du 19 janvier au 14 avril ; le deuxième trimestre, allant du 20 avril au 31 juillet, comprend 15 semaines. Les cours débutés le 19 janvier, se poursuivront jusqu'au 30 juillet 2015 pour l'élémentaire et jusqu'au 31 juillet pour le secondaire.

Nous disposerons ainsi de 157 jours ouvrables permettant de couvrir l'ensemble des programmes d'enseignement de l'élémentaire y compris les évaluations mensuelles et de 160 jours ouvrables pour l'ensemble des programmes d'enseignement du secondaire, y compris les évaluations continues.

Après deux mois de mise en œuvre, quels constats pouvons-nous tirer ?

➤ **Constat sur le fonctionnement des écoles et établissements**

- La rentrée des classes s'est déroulée le 19 janvier, dans la presque quasi-totalité du pays, à quelques exceptions près, pour des raisons liées à des réticences au niveau de certaines écoles des localités suivantes : Maréla, Kindoye, Manfaran, Limbo dans Faranah ; Sèlèya, Kansakouma, Podiwol, Bantaférenya, Malindounet dans Mamou ; 111 écoles des 11 DSEE de Forécariah ; Koba 1 et 2 dans Boffa ; Kollet dans Téliélé ; Fallessadé dans Dubréka ; Diassodou, Karala dans Beyla ; Tounkarata, Kokota, Lainé, N'Zoo, Foubadou, Gama dans Lola.
- Toutes les écoles primaires /établissements ont reçu des kits et au moins un thermo flash; seules les nouvelles créations sont en attente d'être dotées ;
- Tous les kits d'hygiène sont installés, les prises de température et les causeries éducatives sur Ebola, sont effectives ;
- 36% des écoles primaires et 41% des établissements du secondaire ont un point d'eau (puits, forage, robinet) d'après le relevé statistique remonté depuis l'ouverture des classes par 28 DPE/DCE sur 38. Certaines écoles bien que n'ayant pas de point d'eau ont mis en place un système d'approvisionnement extérieur en eau (apport de bidons d'eau par les élèves par exemple).
- Dans les 31 DPE inspectées à la rentrée dans le cadre de la supervision, 53 % des écoles primaires et 65% des établissements du secondaire possèdent des latrines en bon état.

1. Niveau de fréquentation :

Si la première semaine de la rentrée a enregistré peu d'affluence de la part des élèves, les semaines qui ont suivi ont connu une nette amélioration des taux de fréquentation.

A la date du 24 janvier, on note pour l'ensemble du pays, la situation suivante :

❖ Effectif élèves

➤ l'effectif des élèves présents pour les écoles primaires fonctionnelles est de

1 111 701 sur 1 524 449 prévu ; soit un taux de 72,99 %;

➤ l'effectif des élèves présents pour les établissements d'enseignement secondaire fonctionnels est de **427 546 sur 534 591 prévu, soit un taux de 79,98 %;**

Au total pour l'ensemble des écoles/établissements fonctionnels du pays, on a 1 539 247 élèves présents sur 2 059 040 prévus, soit un taux de fréquentation de **74,76%**.

❖ Effectif encadreurs

- Pour un effectif de **6937** encadreurs, 6700, ont répondu présent, soit un taux de présence à l'élémentaire de **96,58%** ;
- Pour un effectif de **4567** encadreurs, 4448 ont répondu, soit un taux de présence au secondaire de **97,39%**.

Au total pour l'ensemble des écoles/établissements fonctionnels du pays, sur **11504** encadreurs attendus **11148** ont répondu présent, soit un taux de fréquentation de **96,91%**.

❖ Effectif enseignants

- Sur un effectif de **33 184** enseignants attendus, ont répondu 30 059, soit un taux de présence à l'élémentaire de **90,58%** ;
- Sur un effectif de **19 478** enseignants attendus, ont répondu **18 092**, soit un taux de présence au secondaire de **92,88%**.

Au total pour l'ensemble des écoles/établissements fonctionnels du pays, sur **52 662** enseignants attendus on a **48 151** présents, soit un taux de fréquentation de **91,43%**.

- Depuis la rentrée des classes jusqu'à ce jour, aucun cas d'Ébola n'a été enregistré dans nos structures scolaires, parmi les élèves. Un seul cas au niveau enseignant en région forestière, alors qu'elle (l'enseignante) n'avait pas encore débuté ses cours du fait des réticences dans sa localité, elle a été référée cas avéré et transférée au centre de traitement Ebola de N'Zérékoré ;
- 20 cas contacts parmi les élèves ont fait l'objet de suivi par les structures sanitaires.

Malheureusement, les réticences des parents d'élèves sur l'utilisation des kits ou thermo-flashes ont empêché par endroits l'ouverture des classes, compromettant ainsi l'exécution du calendrier scolaire réaménagé.

D'un autre côté, les mises en quarantaine dans quelques localités, ont aussi fait perdre à ces écoles 21 jours de cours pour cause d'isolement.

2. Différentes mesures envisagées :

✓ **Au plan pédagogique**

- L'élaboration et la mise en œuvre des calendriers de rattrapage des cours, selon les spécificités locales,
- La poursuite des cours dans ces localités jusqu'à mi –août.

✓ Au plan sanitaire

Le nombre d'élèves mis en quarantaine évolue. 304 au total en Janvier : pour Forécariah dans Kalia, Mali dans 2 écoles de Dougountouny et à Lola dans une école de Lainé. Progressivement les cours ont repris à la fin de la période de quarantaine.

Les cas contacts chez les élèves se chiffrent à 20 au niveau de 4 IRE : Faranah 2, N'Zérékoré 6 ; Kindia 8 ; Kankan 4. Ces derniers ont poursuivi leur observation dans leurs familles jusqu'à la fin de la période indiquée.

Tableau des cas (contacts, suspects, avérés) :

DPE	DSEE	contacts	Suspects	avérés	observations
Kissidougou	CU	2	0	0	Le seul cas avéré à été celui d'une enseignante actuellement guérie
Lola	Fogna	06	0	0	
Siguiri	Farmoriah	4	0	0	
Forécariah	Niandan	8	0	0	
TOTAUX		20	0	0	

3. Perturbation des écoles :

Depuis fin janvier, des fausses rumeurs liées à des prétendues séances de vaccination et de pulvérisation dans nos écoles ont perturbé d'un à deux jours, les cours dans les écoles primaires au niveau de certaines préfectures du pays (Kindia, Coyah, Forécariah, Faranah, Dabola, Macenta, les cinq DCE de Conakry). Ces rumeurs sont de nature diverses:

1. *La Croix Rouge inocule le virus Ebola aux élèves*
2. *Les thermo flashes tirent le sang du corps*
3. *L'eau chlorée contient le virus d'Ebola et provoque la maladie*
4. *Le savon Diama contient le virus d'Ebola et provoque la maladie*
5. *La Croix Rouge va dans les écoles pour vacciner les élèves.*

Grace aux sensibilisations effectuées, et aux mesures disciplinaires envisagées par le Gouvernement, la situation s'est normalisée et les cours ont repris partout où ils avaient été perturbés.

Dans le cadre de la synergie d'action, Gouvernement/partenaires, le Cluster Education a mobilisé la fondation Hirondelle (groupe de communication en relais avec 27 radio communautaires) pour élaborer et diffuser des messages de sensibilisation en vue de combattre les rumeurs.

A la fin du mois de Mars 2015, la fréquentation des élèves a atteint le niveau normal similaire à celui des autres années normales. Les cas de réticences chez certaines communautés ont été résorbés par le biais de la sensibilisation.

7- Résultats des constructions

Le projet financé par la BID pour la construction et la réhabilitation des écoles primaires à achever en 2017 a atteint la phase des DAO. Ces documents de passation de marché ont été élaborés et transmis à la BID pour avis de non objection. Un léger retard a été enregistré à cause de la lenteur dans le processus d'approbation.

Le projet de construction des latrines et points d'eau appuyé par le même bailleur est au même stade d'exécution, mais cette fois-ci sans connaître de retard.

Quant aux différents chantiers de construction sur BND (salles de classe au primaire et secondaire), le taux de réalisation global est satisfaisant, égal ou supérieur à 60%. Là des efforts restent à fournir quant au décaissement en décalage avec les délais et décomptes.

8- Préparation du PIP 2016-2018

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des projets d'investissements publics, (PIP 2016-2018), les projets identifiés sont les suivants :

- Réhabilitation/Équipement de 150 salles de classe à l'élémentaire ;
- Programme de construction et rénovation IRE/DPE ;
- Programme Education de base – FoCEB ;
- Construction de l'École Primaire Frédéric Mayor et la délocalisation du Collège de Boulbinet ;
- Etude pour la construction de 02 lycées techniques et d'une école d'excellence ;
- Réhabilitation/Équipement de 150 salles de classe au secondaire ;
- Construction de 200 salles de classe au secondaire ;
- Équipement en mobiliers scolaires de 100 écoles au primaire et au secondaire.

9- Préparation de projet de réalisation des latrines et points d'eau

Le Feu Roi de l'Arabie Saoudite a fait un don de 12.00.000 USD à la Guinée dans la lutte contre Ebola.

Une partie de ce don, 1,5 millions USD servira à renforcer les conditions hygiéniques et sanitaires dans les écoles par le biais de la construction des latrines et des points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas. Des actions ont été entreprises pour la mise en œuvre du projet :

- Elaboration d'un plan d'utilisation comportant la sélection des écoles dans les préfectures touchées par l'épidémie Ebola ;
- Signature d'une convention de contrôle et supervision entre le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation et le SNAPE ;
- Elaboration de liste pré qualification des entreprises.

Au total, 79 écoles seront couvertes en points d'eau (forages) et en latrines (de 3 cabines chacune). Les travaux de réalisation dureront pendant trois (3) mois.

10- Réforme en cours

Les domaines concernés sont les suivants :

- Gouvernance et gestion du secteur ;
- Qualité des enseignements - apprentissages du profil franco-arabe;
- Éducation de base et Filières d'enseignement au lycée.

La mise en œuvre des réformes de l'éducation est un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables et capables de s'insérer harmonieusement dans le processus de développement socio-économique.

L'une des innovations de réforme des finances publiques est le passage des budgets de moyens vers les budgets programmes qui se traduira par l'élaboration de cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) et de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour tous les départements ministériels. L'éducation étant le secteur pilote, le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'alphabétisation envisage la réforme des services financiers pour les rendre capables de gérer tous les financements, BND et Finex.

Par ailleurs, l'amélioration de la gestion des ressources humaines est l'un des objectifs principaux du MEPU-A dans le cadre de la gouvernance sectorielle. C'est ainsi que, des activités importantes réalisées dans la période 2012-2013, ont permis entre autres, l'amélioration du taux d'utilisation des enseignants, l'équité, la rationalité et l'objectivité dans les mouvements de personnels en 2013. Elles seront poursuivies dans la continuité.

La qualité des enseignements - apprentissages du profil franco-arabe est un autre champ d'application des réformes envisagées.

Dans le domaine de l'éducation de base, la réforme portera sur l'élargissement de l'éducation de base à 10 années de scolarité. Pour que les efforts consentis à l'élémentaire soient bénéfiques à l'ensemble du système éducatif, il importe qu'ils se poursuivent tout au moins, au niveau du premier cycle du secondaire. Ceci est d'autant plus requis que l'État a l'obligation d'assurer l'éducation et la formation des jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans.

Concernant les filières d'enseignement au lycée, avec un monde tourné vers l'acquisition de connaissances et de compétences de plus en plus diverses face aux enjeux du développement, le système a besoin de doter le pays de jeunes pour faire face aux exigences du marché de l'emploi, d'où le choix de mener une réforme allant dans le sens de la diversification des filières y compris la création des lycées techniques.

En résumé, le programme de réformes en cours au MEPU-A, concerne les services financiers, le cadre de gestion des ressources humaines, l'enseignement franco-arabe, ainsi que l'éducation de base et les filières de formation au secondaire.

Il s'agit d'un ensemble de réformes institutionnelles visant entre autres :

- L'accroissement du rendement par la qualification des performances des agents et cadres en postes ;
- La qualification des enseignements et des apprentissages par l'extension de l'éducation de base et l'adaptation des filières de formation aux besoins de développement socio-économique du pays.

Du point de vue des résultats obtenus, les actions préliminaires menées ont permis de faciliter le démarrage des réformes, à savoir, l'élaboration des exposés de motifs et des feuilles de route, la mise en place du comité de pilotage et des experts, l'inscription du financement des réformes dans le budget et le Foceb.

11-Elaboration de la stratégie Post Ebola de relance de l'éducation

Sur instruction du Gouvernement, le Ministère participe à la rédaction d'un plan de relèvement social et économique post Ebola. En matière d'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation, le plan comporte plusieurs points d'application entre autres :

Accroissement accéléré des capacités d'accueil

Développer et mettre en œuvre des stratégies d'expansion accélérée de l'accès constitue une priorité fondamentale pour relever le défi de la scolarisation primaire universelle dans un délai raisonnable. Pour ce faire, il reviendra d'augmenter le nombre de classes équipées, d'enseignants et de matériels pédagogiques. Ce qui pourrait avoir un effet décisif à la fois sur l'accès et sur la qualité de l'éducation à travers la réduction du ratio élèves/classe et celle du nombre d'écoles à cycle incomplet. Il est évident que pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de faire de la formation et du recrutement des enseignants une des pierres angulaires de l'expansion du système.

Il est crucial que l'expansion du système soit équilibrée (car c'est la condition pour atteindre la scolarisation universelle) entre les constructions scolaires et le recrutement d'enseignants, entre les enfants des zones urbaines et ceux des zones rurales, entre les filles et les garçons.

Couverture de tous les établissements en latrines et points d'eau

Les besoins s'élèvent à 4939 points d'eau et le plan de relèvement prévoit la réalisation supplémentaire de 2279 points d'eau. Ainsi, la couverture va passer de 18% à 64%. Toutes les écoles qui ne disposent pas de latrines en seront dotées.

Extension de la couverture des écoles primaires en cantine scolaire

Par rapport à la stimulation de la demande de scolarisation, des stratégies innovantes (campagnes d'information, éducation et communication (IEC), cantines scolaires, écoles à classe unique, écoles satellites, remplacement des écoles hangars, kits scolaires, etc.) seront mises en œuvre au niveau des zones sous scolarisées et à faible densité de population afin d'attirer et de maintenir les enfants des familles pauvres et marginalisées.

S'agissant de la cantine scolaire, son implantation et fonctionnement ont été jusqu'à présent assurés par le PAM avec la collaboration de l'Union Européenne et du Gouvernement Japonais. A cause des difficultés de financement, le nombre d'écoles couvertes a diminué de 1500 à 750 dont 15 appuyées par le Gouvernement. Les repas chauds sont servis à tous les enfants dans les écoles couvertes et une ration sèche complémentaire aux filles. Compte tenu des avantages liés à l'alimentation scolaire (lutte contre la pauvreté et la malnutrition, le maintien des enfants surtout des filles à l'école etc.), le Gouvernement s'est engagé à promouvoir la pérennisation et l'extension des cantines scolaires à travers l'adoption d'un document de politique des cantines scolaires.

Redynamisation de la santé scolaire et universitaire

Depuis plus d'une décennie, la santé scolaire n'a pas connu un soutien convenable malgré sa place importante dans le bien être physique et mental des élèves et enseignants et pour l'amélioration des conditions d'apprentissage. Ce délaissement se traduit par le non fonctionnement des infirmeries scolaires existantes, l'absence de contrôle médical des élèves même au moment de l'inscription et l'insuffisance de personnel médical. L'épidémie Ebola a montré les défaillances du système sanitaire national en général et de la santé scolaire en particulière. Ainsi, pour remédier cette situation, le plan de relèvement envisage d'une part la réhabilitation, l'équipement, la dotation en médicaments et en personnel des infirmeries scolaires existantes et d'autre part, la création de centres médico-scolaires dans les communes urbaines.

Développement d'activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation

L'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle continuera de s'appuyer sur le développement de partenariats et sur la délégation contrôlée de l'exécution des campagnes d'alphabétisation à des opérateurs agréés (stratégie du faire-faire). Aussi, la mutualisation des ressources (salles de classe et enseignants) permettra d'alphabétiser un nombre important d'adultes à travers la stratégie du faire.

Dans cette optique le plan de relèvement entend poursuivre et intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers une plus grande mobilisation des communautés, des ONG et des structures de l'Etat ainsi que l'accroissement financières.

L'Education à la citoyenneté

Le plan de relèvement propose la prise en charge des activités qui seront menées dans ce sens pour inverser la tendance de violence, de non respect du civisme et des droits humains aussi bien des établissements d'enseignement qu'au sein des communautés.

Ces activités se déclinent en termes i) de renforcement des programmes d'éducation civique dans le formel et non formel ; ii) d'organisation des campagnes d'informations, d'éducation et de communication en direction des populations ; iii) d'amendement du code de conduite et de son application à tous les niveaux d'enseignement ; iv) de renforcement et l'élargissement des structures associatives de promotion de la culture de la paix et de la citoyenneté dans les établissements d'enseignement et dans les communautés.

12- Activités mise en œuvre du programme d'inspection pour l'année scolaire 2014-2015

L'Inspection Générale de l'Education a élaboré un plan d'action annuel budgétisé et le chronogramme national d'inspection pédagogique et administrative d'enseignants et d'encadreurs. Elle a également mis en œuvre un planning semainier d'encadrement de proximité des enseignants et administrateurs scolaires à travers un échantillonnage de quelques structures d'enseignement au niveau de la ville de Conakry et des préfectures environnantes.

Parallèlement, les outils d'inspection (bulletins, fiches d'observation, grilles de contrôle, guide de notation) ont été harmonisés, ce qui a permis d'une part d'uniformiser le système de notation à travers le pays et d'autre part d'élargir le champ d'inspection à d'autres catégories d'acteurs qui ne faisaient pas l'objet direct d'inspection par le passé. Pendant l'année scolaire d'exception 2014-2015, l'IGE entend renforcer davantage son programme de contrôle et d'inspection en couvrant tout le pays et ce, dans le souci de garantir non seulement le respect du calendrier scolaire réaménagé, le respect des dispositifs sanitaires et d'hygiène de prévention contre Ébola, mais aussi et surtout la qualité des enseignements/apprentissages et des évaluations. C'est en cela que le chronogramme annuel d'inspection est aujourd'hui plus qu'hier, une priorité du MEPU-A pour l'année scolaire 2014-2015.

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et de la gestion administrative et pédagogique dans les structures déconcentrées, les écoles et établissements.

Les objectifs spécifiques sont :

- ✓ Contrôler la tenue des documents de gestion administrative et pédagogique dans les écoles et établissements échantillonnés ;
- ✓ Contrôler le respect de la charge hebdomadaire des enseignants ;
- ✓ Evaluer les enseignants dans leur pratique de classe, apporter des remédiations ;
- ✓ S'assurer de l'existence du plan de progression annuel du programme ;
- ✓ S'assurer du respect des programmes d'enseignement, des plans d'études et du calendrier scolaire spécial ;
- ✓ Contrôler le niveau d'exécution des programmes d'enseignement ;
- ✓ Contrôler la disponibilité et la mise en œuvre des plannings des évaluations ;
- ✓ S'assurer de l'effectivité des dispositifs de rattrapage dans les localités de réticence et/ou de quarantaine ;

- ✓ S'assurer du respect des règles d'hygiène et de santé dans le cadre de la prévention contre la maladie à virus Ebola ;
- ✓ Constituer une base de données devant servir de référence pour les programmes d'inspection à venir ;
- ✓ Analyser et exploiter les données issues des inspections pour une prise de décisions.

Au titre des résultats attendus il faut mentionner :

- ✓ La gestion administrative et pédagogique dans les écoles /établissements, les structures déconcentrées est conforme aux procédures de législation scolaire en vigueur ;
- ✓ Les charges prescrites sont respectées ;
- ✓ Les difficultés de l'enseignant sont identifiées ;
- ✓ L'enseignant prend conscience de ses manques et accepte la remédiation qui lui ait proposée ;
- ✓ Le plan de progression annuel du programme est disponible aux différents niveaux ;
- ✓ Les programmes d'enseignement, les plans d'études et le calendrier scolaire spécial sont respectés ;
- ✓ Le niveau d'exécution des programmes d'enseignement est conforme au plan de progression annuel;
- ✓ Les plannings des évaluations sont disponibles et mis en œuvre ;
- ✓ Les mesures de rattrapage sont prises dans les localités de réticence et/ou de quarantaine ;
- ✓ Les mesures de prévention sont prises et les dispositifs opérationnels ;
- ✓ La base de données est conçue et renseignée ;
- ✓ Les données collectées à tous les niveaux de contrôle sont centralisées, analysées et communiquées à l'autorité à des fins de prises de décisions.

Le programme d'inspection a démarré avec les missions effectuées dans les écoles des communes de Conakry et des préfectures environnantes par l'Inspection Générale de l'Education. Pour ce qui concerne les inspections régionales, les directions préfectorales et communales, les visites des écoles de leur ressort se poursuivent.

13- Adhésion à ELAN

Fondée sur les résultats des études LASCOLAF(langues de scolarisation en Afrique Francophone) dans six pays : Cameroun , Burkina Faso, Niger, Benin, Burundi Sénégal ,ELAN « École et langues nationales » vise la promotion et l'introduction progressive de l'enseignement bilingue au primaire articulante une langue africaine et la langue française. Chaque pays ayant une situation linguistique différente, l'objectif poursuivi dans ELAN est celui d'appuyer de manière différenciée les plans d'actions nationaux des pays, conformément à leurs politiques éducatives. Le Projet a été lancé le 24 janvier 2012 au Mali. En plus des Etats membres et quatre Institutions (OIF,AU, MAEDI, AFD), le projet pilote ELAN est soutenu par le Partenariat mondial pour l'éducation.

Après avoir participé à la réunion annuelle de Ouagadougou, la Guinée a formellement adressé une demande d'adhésion à l'organisation.

14- Elaboration d'un plan de dynamisation des cantines scolaires

Parmi les principales causes expliquant les difficultés de la scolarisation figurent en bonne place la pauvreté et l'ignorance des parents ainsi que les faibles taux de couverture des écoles en cantines scolaires.

Avant **2012** le **PAM** assistait **1500** sur **7815** écoles dans les zones de vulnérabilité poussée, pour aider l'Etat à couvrir les cantines scolaires. Cette aide a été revue à la baisse en 2013 pour 735 écoles

Face à cette situation, le Gouvernement guinéen a montré sa volonté d'entreprendre des réformes visant à marquer d'avantage son implication dans la recherche de l'amélioration de l'éducation primaire pour tous, on peut citer au titre de ces réformes :

- Le document de Politique de l'Alimentation Scolaire élaboré et validé mais non encore adopté par l'Assemblée Nationale ;
- La création d'une Direction Nationale des cantines scolaires ;
- La mise en place d'une ligne budgétaire au niveau du BND exercice 2015 pour un montant de 3,5 milliards GNF.

L'objectif général est de contribuer au développement de l'éducation pour tous en favorisant la scolarisation, le maintien et l'apprentissage des enfants notamment les filles à l'école à travers le développement et la pérennisation de l'alimentation scolaires, l'amélioration de la santé et de la nutrition des enfants dans la perspective de l'atteinte des OMD.

Au titre des résultats (i) la fréquentation, la rétention et la réussite scolaire sont améliorées dans les écoles ciblées ; (ii) les 687 écoles concernées sont réapprovisionnées et les cantines sont opérationnelles ; (iii) les communautés des localités ciblées ont adopté un comportement favorable à la mise en œuvre des initiatives locales visant à pérenniser les cantines scolaires ; et (iv) le Gouvernement a financé des cantines.

15- Relance des délégations de crédits

Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation a bénéficié des crédits de fonctionnement (Titre 3). Ces crédits comprennent entre autres le fonctionnement intrinsèque des structures déconcentrées mais aussi, les fournitures et biens spécifiques pour i) les examens nationaux 2014-2015 et ii) la rentrée scolaire 2015-2016 pour ne citer que ceux-là.

Dans le cadre de l'exécution de ces crédits, le Ministre a mis à la disposition des services déconcentrés par voie de délégation de crédits, les montants inscrits en leur faveur au compte du premier trimestre 2015, soit un montant de près 2 milliards six cent millions GNF.

Ces crédits vont servir, comme indiqué dans la lettre de cadrage budgétaire à financer essentiellement le fonctionnement des structures notamment :

- a- l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau ;
- b- l'achat de fournitures informatiques;
- c- l'approvisionnement en carburant pour les déplacements professionnels et les missions d'inspection, de contrôles/supervisions administratifs et pédagogiques dans les établissements d'enseignement ;
- d- les animations/manifestations sportives et/ou d'autres manifestations culturelles ;
- e- les petits services d'entretien de bâtiments (écoles primaires et secondaires) ;
- f- l'entretien de mobiliers de bureau pour l'ensemble des structures;
- g- la maintenance de matériels informatiques pour l'ensemble des structures ;
- h- l'entretien de véhicules automobiles pour l'ensemble des structures;
- i- l'achat de matériels informatiques.

L'envoi des délégations de crédits du 2ème trimestre est conditionné par la justification des dépenses exécutées au 1er trimestre.

16-Diagnostic institutionnel des services centraux

L'amélioration des prestations des services départementaux est une des conditions essentielles pour l'accomplissement des missions assignées au Ministère. La mise en œuvre efficace des plans d'actions en est largement tributaire. Car, les ressources financières et matérielles mobilisées ne peuvent être transformées en des résultats tangibles sans le travail organisé, assidu et permanent des cadres et agents des services.

C'est pour amener les structures de l'administration à se remettre en question sur le double plan de l'organisation du travail et du rendement que les services ont organisé une auto évaluation de leur structure de manière objective et participative. Ce diagnostic porte sur : (i) les attributions (ii) l'organisation et le fonctionnement (iii) la situation des ressources humaines et matérielles (iv) les recommandations et (v) une feuille de route de la mise en œuvre desdites recommandations. Le diagnostic organisationnel et opérationnel a aussi permis de relever les points forts et les points faibles des structures. A la suite de la remise des rapports d'auto évaluation des services, une commission chargée de leur exploitation en vue de proposer des solutions d'amélioration est entrain de faire un travail qui fera l'objet d'une restitution et de prise de décisions.

17- Finalisation des activités de l'an 3 de la prime de performance

Dans le cadre de la poursuite du programme pilote de la prime à la performance pour enseignants et évaluation d'impact, le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPUA), avec l'appui de la Banque mondiale a lancé l'activité du traitement des données portant sur l'année 3 du programme.

La collecte des données s'étant déroulée en mai 2014, leur traitement n'a pas pu se faire immédiatement à cause de l'épidémie de la fièvre hémorragique Ébola empêchant tout regroupement important de personnes.

L'activité de traitement est axée prioritairement sur les livrets élèves. Elle vise principalement les objectifs suivants :

- Contrôler / codifier les livrets élèves des écoles du programme ;
- Saisir et vérifier la qualité des données desdits livrets en assurant une double saisie ;
- Mettre à disposition des bases de données pour le calcul de l'indicateur de performance et l'évaluation d'impact.

Pour atteindre ces objectifs, les activités ci-dessous ont été menées :

1. Adaptation des documents de traitement des données ;
2. Choix / sélection des agents de traitement des données en fonction des critères ;
3. Formation des agents de contrôle/codification et de saisie.

Une remise à niveau des formateurs/superviseurs a été organisée avant la formation des agents de codification et de saisie ;

L'opération a abouti à la codification / vérification de **29 236 livrets élèves** et la saisie (saisie et double saisie) de la même quantité.

18- Engagement des enseignants communautaires

L'une des actions prioritaires du Gouvernement porte sur la prise en charge salariale des enseignants communautaires exerçant dans les écoles publiques ou communautaires.

Recrutée pour combler l'insuffisance du nombre d'enseignants et payés par les associations locales, cette catégorie d'enseignants est d'un grand apport pour la scolarisation des enfants dans les zones éloignées, souvent défavorisées et qui, par conséquent, n'attirent pas bon nombre de jeunes enseignants. La présence des communautaires a certes des avantages en attendant le pourvoi de toutes les classes concernées en formateurs titulaires et fonctionnaires de l'Etat.

Ayant pris la mesure du fardeau que représente pour les communautés pauvres le paiement de salaires d'enseignants, le Gouvernement a pris la décision d'octroyer une rémunération mensuelle à cette catégorie considérée au rang de contractuels d'Etat, ceci en attendant leur recrutement à la Fonction Publique par voie réglementaire. La mise en œuvre d'une telle mesure salubre permettra : (i) d'alléger le poids du coût salarial supporté par les populations ; (ii) d'assurer la couverture scolaire dans les localités concernées ; et (iii) de susciter un sentiment de motivation chez les intéressés.

Les actions menées pour la concrétisation de cette initiative ont abouti aux résultats suivants : sélection de 1200 enseignants communautaires sur le territoire national, inscription au budget 2015, préparation des dossiers facilitant la prise en charge salariale et approbation par les Ministères de tutelle et de la Fonction Publique,

l'étape ultime étant le paiement effectif des salaires avec rappel dans un proche délai.

19- Elaboration des PAAB 2015 par les services déconcentrés

Le secteur de l'Education de la République de Guinée a bénéficié de financements extérieurs du Partenariat Mondial pour l'Education (PME - Supervision Banque Mondiale), de l'AFD et de l'UNICEF destinés à contribuer à la réalisation de son Programme Sectoriel de l'Education 2015-2017 à travers un Fonds Commun de l'Education de Base (FoCEB). Les activités qui seront financées relèvent des priorités sectorielles.

Le Gouvernement et les contributeurs du FoCEB ont convenu d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle de 150 millions de francs guinéens à chaque IRE et DPE/DCE, destinée au financement d'activités prioritaires pour le développement de l'éducation de base. A cet effet, les services déconcentrés (IRE, DPE et DCE) ont élaboré des plans d'actions annuelles budgétisées (PAAB) en cohérence avec les priorités du programme sectoriel. Ces PAAB par structure serviront à mener des actions de développement de l'éducation à la base.

En vue d'assurer plus d'efficacité dans la mise en œuvre des plans d'actions, un programme de suivi par le niveau central sera effectué ultérieurement.

20-Déménagement des services dans le nouveau Immeuble du MEPU-A

Pour la première fois, depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, un bâtiment abritant les services centraux du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation a été construit, dans la Commune de Kaloum, entièrement sur financement BND. Ce bâtiment de **85** bureaux, permettra ainsi d'améliorer les conditions de travail des cadres. La presque totalité des services sont à présent logés dans ce nouveau immeuble.

C'est le lieu de signaler que **12** des Directions Nationales et autres services centraux étaient, **depuis plus de 20 ans**, éparpillés dans des bâtiments loués qui coûtaient au budget par an, **1 milliard 300 millions GNF**, dorénavant ce montant pourra être réalloué aux dépenses pédagogiques.

21-Dynamisation du suivi des accords de coopération

Le Ministère a recensé les accords de coopération avec les partenaires par le service chargé des relations extérieures en vue d'en faire un suivi régulier. Il s'agit des accords de partenariat avec les institutions suivantes : Banque Mondiale, AFD, UNICEF, UNESCO, Fond Saoudien, Fonds Koweïtien, GIZ, KFW, Plan Guinée, Childfund, ONG WAHA, Partenariat Mondial de l'Education. Les mécanismes d'impulsion et de suivi mis en place sont :

- Rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets financés élaborés et déposés au Cabinet par les chargés du projet ;

- Réunions d'examen et de propositions de mesures d'amélioration de la mise en œuvre des projets présidées par le Ministre ;
- Démarches auprès des partenaires pour faire avancer la réalisation des projets.

Le Ministère a franchi d'importantes étapes dans l'approbation des accords de financement constitutifs du Fonds Commun de l'Education de base (Foceb) du PSE2 (2015-2017).

L'étape actuelle aboutira à la mi avril 2015 à la signature de l'accord de don d'un montant de 37,8 millions de dollars US avec la Banque Mondiale superviseur du financement du Partenariat Mondial de l'Education. Ceci augurera le démarrage des activités de réalisation des infrastructures scolaires, de formation des enseignants et d'acquisitions de fournitures et manuels scolaires pour ne citer que celles-là.

V. Perspectives

Sans amoindrir l'importance des autres activités inscrites pour le 2^e trimestre 2015, il faut souligner que les actions phares ci-dessous vont focaliser l'attention des autorités et des enseignants :

- l'intensification des inspections pédagogiques et du contrôle administratif pour maintenir une veille systématiques sur l'application des mesures édictées afin de (i) maintenir la vigilance et le respect des directives de prévention de la maladie à virus Ebola ; (ii) mener à bon port l'exécution des programmes d'études et des évaluations ; (iii) apporter les mesures correctes et l'assistance nécessaire aux enseignants et encadreurs des écoles ;
- la tenue des ateliers de partage et de validation de la stratégie de diversification des filières au lycée mettra en exergue la volonté du Gouvernement de mener les reformes nécessaires de l'éducation en même temps qu'il permettra aux spécialistes d'enclencher l'important chantier de rénovation des curricula et de planifier les moyens indispensables à la mise en œuvre de la reforme à la prochaine rentrée scolaire 2015-2016 ;
- le démarrage des activités financées par le Fonds commun de l'éducation de Base (Foceb) du Programme sectoriel de l'éducation 2015-2017, et qui comportent les réalisations de infrastructures scolaires, la formation des enseignants, les innovations pédagogiques et la reforme des services financiers en vue d'un transfert de responsabilités de la gestion des financements extérieurs, pour ne citer que celles-là.

VI. Leçons à tirer

Les ressources financières du BND ont tardé à se mettre en place ralentissant l'exécution de nombreuses activités. Des efforts importants sont à fournir pour une adéquation entre la planification et la disponibilité des moyens financiers.

L'autre enseignement appris au gré des événements qui ont émaillé le premier trimestre de l'année scolaire spéciale réside dans la nécessité d'adopter des attitudes de vigilance et d'anticipation pour répondre promptement et efficacement aux tentatives de perturbation des cours telle que la propagation des fausses rumeurs susceptibles de semer des troubles menant aux interruptions et aux pertes de temps. C'est pourquoi, les campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale gardent leur pertinence.